

---

Adresse des administrateurs du comité de correspondance du département d'Indre-et-Loire, annonçant la célébration d'une fête à Tours, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du comité de correspondance du département d'Indre-et-Loire, annonçant la célébration d'une fête à Tours, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 617-618;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38939\\_t1\\_0617\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38939_t1_0617_0000_16);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

française, une et indivisible, la municipalité de la commune de Pradine et le conseil général de ladite commune, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, s'étant aperçu que la ville de Lyon, dans laquelle est actuellement notre département, paraît suspecte à devenir rebelle aux lois de la Convention nationale. C'est pourquoi nous, officiers municipaux de ladite commune, ainsi que le conseil général dudit lieu, renouons à tout arrêté et extraits de procès-verbaux provenant de l'administration dudit département établi à Lyon. Renouons de plus à cette administration du passé et l'avenir, et sommes convenus entre nous d'envoyer copie, pour la seconde fois de la présente renonciation à l'assemblée de la Convention nationale.

Fait et arrêté par nous susdits municipaux de ladite commune de Pradine, en conseil général les jour et an que dessus.

*Signé sur le registre :* ROCHE, maire; ROCHARD, DUGOJARD, SEIVÉ, procureur de la commune; VERNAY, THÉLISAINÉ, GAYOT, notable et LAURENT, secrétaire-greffier.

*Pour seconde expédition, certifiée conforme :*  
LAURENT, secrétaire-greffier.

Le tribunal du district de Toul, département de la Meurthe, annonce à la Convention nationale, qu'il a quitté le costume qui présentait des signes de féodalité, pour ne porter désormais que le collier tricolore et la médaille; il invite la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

La commune de Villefranche-sur-Saône, département du Rhône, envoie par la messagerie une caisse contenant 205 marcs, 7 onces 4 deniers d'argenterie; plus, un sac contenant 14 marcs, 7 onces, de galons d'argent brûlés; un autre sac contenant 68 marcs 4 onces, et une petite croix en or; elle annonce que douze curés de ce district ont fait brûler leurs lettres de prêtrise, et ont abjuré tout culte, sauf celui de la liberté et de la raison.

Mention au « Bulletin » (2).

*Suit la lettre des maire, officiers municipaux et notables de Villefranche-sur-Saône (3).*

*Les maire, officiers municipaux et notables de la commune de Villefranche-sur-Saône, département du Rhône, aux citoyens représentants à la Convention nationale.*

« Villefranche-sur-Saône, le 23 frimaire l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens,

« Nous vous faisons passer, par la voie de la diligence qui part aujourd'hui pour Paris :

« 1<sup>o</sup> une caisse contenant 205 marcs 7 onces 4 deniers d'argenterie, plus un sac qui contient le résultat de galons d'argent brûlés, du poids de 14 marcs 7 onces;

« 2<sup>o</sup> Un autre sac contenant de la dorure brûlée, 68 marcs 4 onces 18 deniers; et enfin en or une petite croix du poids de 5 deniers 20 grains qui a été placée à l'ouverture du sac contenant le doré brûlé, dans une petite boîte d'argent, le tout provenant des dépouilles de notre ci-devant église paroissiale, de celles de l'hôpital et quelques chapelles particulières.

« La raison triomphe aujourd'hui dans nos murs, tous les citoyens marchent au pas, les aristocrates courent en foule à la guillotine et ça va. Vive la République!

« Les membres du conseil général de la commune de Villefranche-sur-Saône, département du Rhône.

(Suivent 8 signatures.)

« Nota. Les citoyens : Chaurion, curé de cette ville; Boiron, aumônier de l'hôpital de cette ville; Ayné, ci-devant cordelier; Teillard, curé de Lucenay; Lassalle, curé d'Arnas; Germain, curé de Pouilly-le-Châtel; Tabarin, vicaire de Saint-Étienne-la-Varenne, Teissier, curé dudit lieu; Mornand, curé de Saint-Georges-de-Reineins; Lassalle, curé de Vaux, tous ont fait brûler leurs lettres de prêtrise et ont renoncé à leur métier de menteur.»

(Suivent 7 signatures.)

Le citoyen Vaillant, de la commune d'Anse, district de Villefranche-sur-Saône, fait don à la patrie de la liquidation de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au « Bulletin »; renvoyé au comité de liquidation (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen Vaillant, notaire public à Anse, département du Rhône, qui a déjà fourni un homme pour la défense de la patrie, fait don à la nation de la finance de son office, dont les lettres sont depuis longtemps au bureau de liquidation sous le n<sup>o</sup> 13459.

Mention honorable.

Les administrateurs du comité de correspondance du département d'Indre-et-Loire annoncent la fête qui s'est donnée dans la commune de Tours, le 20 de frimaire, dans le temple de la raison; ils font hommage d'un hymne qui est chanté tous les décadis.

Insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 296.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 296.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 297.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 297.

*Suit la lettre des administrateurs du comité de correspondance du département d'Indre-et-Loire (1).*

*Les administrateurs du comité de correspondance du département d'Indre-et-Loire, à la Convention nationale.*

« Tours, le 24 du 3<sup>e</sup> mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La servitude et l'erreur s'étaient réunies pour le malheur de la terre. La liberté et la raison doivent régénérer l'espèce humaine et c'est à la France, c'est aux Montagnards à donner l'exemple de la raison comme de la liberté, car l'une et l'autre sont inséparables.

« La commune de Tours a célébré, le 20 de ce mois, la fête de la Raison. Nous vous faisons hommage d'un hymne qui y a été exécuté.

« Nous vous transmettrons le procès-verbal de cette fête aussitôt qu'il sera sorti de dessous presse.

« On nous écrit que les brigands, chassés du Mans par Westermann se portent sur les routes de Laval et d'Alençon.

« Salut et fraternité.

« P.-L. AH. VEAU. »

*Hymne à la Raison (2).*

*Chanté à la fête de l'ouverture du temple de la Raison, à Tours, le décadi 20 frimaire, 2<sup>e</sup> de la République française, une et indivisible.*

Rythme : *Vous qui d'amoureuse aventure...*

Lève-toi, peuple magnanime !  
Laisse les pas de tes aïeux ;  
De la raison feu sublime,  
Fais luire un jour pur à tes yeux.

O raison ! O raison !  
Que tout mortel te rende hommage !  
C'est par toi, c'est par toi,  
Que nos droits enfin sont connus.  
Libres d'erreur et d'esclavage  
N'ayons de dieux que les vertus !

Fille aimable de la nature,  
Compagne de l'égalité,  
Ce n'est point avec l'imposture  
Que peut vivre la liberté !

O raison, etc...

C'est peu (*sic*) des guerres homicides,  
Fruit de l'orgueil des conquérants ;  
Des fourbes, de sang plus avides  
Ont surpassé l'art des tyrans !

O raison, etc...

Au nom des dieux on tyrannise,  
On commet les maux les plus grands ;  
C'est au nom de Dieu que l'Église  
Arme contre nous les brigands !

O raison, etc...

Peuple tu n'auras plus de maîtres,  
Proscris et le trône et l'autel ;  
Pourquoi soumettre aux rois, aux prêtres,  
La raison propre à tout mortel !

O raison, etc...

Pour nous faire aimer la patrie,  
Faut-il des prêtres ou des dieux !  
Sans eux la nature nous crie :  
« Sois juste, tu seras heureux. »

O raison, etc...

Raison, sois notre guide unique !  
La liberté marche avec toi ;  
Le salut de la République  
Est le culte que veut ta loi !

O raison, etc...

**La commune, la Société populaire et le comité de surveillance réunis de Vaudeuvres (Vendeuvre-sur-Barse), département de l'Aube, envoient l'état des chemises et des souliers qu'ils offrent aux défenseurs de la patrie, et invitent la Convention à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre de la commune, de la Société populaire et du comité de surveillance de Vendeuvre (2).*

*La commune de Vandeuvres (Vendeuvre), département de l'Aube, la Société populaire et le comité de surveillance réunis, au Président de la Convention nationale.*

« Citoyen Président,

« Tandis que les légions républicaines combattent les rois et font fuir les esclaves, les braves sans-culottes, restés dans leurs foyers, ne s'en tiennent pas à des vœux stériles : tous les bras, tous les travaux sont à la réquisition de la patrie et veulent concourir à la victoire.

« Dis à la Convention que nous avons rassemblé 132 chemises, 23 paires de bas, 2 draps une couverture de laine, un paquet de vieux linge et deux nappes et que nous demandons pour ces objets la destination la plus utile ;

« Dis-lui que dans le mois de juillet dernier, nous avons envoyé 42 paires de souliers et 2 chemises au 2<sup>e</sup> bataillon de notre département ;

« Dis-lui que le peuple français lui a confié sa gloire et son bonheur ;

« Dis à ce rocher inexpugnable, autour

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 826.  
(2) *Ibid.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 297.  
(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.